



APPEL À PROJETS DÉVELOPPEMENT DURABLE 2022



1 CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'APPEL A PROJETS

1.1 Contexte général

Depuis 2009 et son AGENDA 21, la Municipalité a l'ambition d'imaginer la ville de demain, celle que nous souhaitons transmettre à nos enfants. Cette volonté est intégrée au projet de territoire. Des appels à projets annuels permettent aux citoyens, aux associations et aux institutions d'être accompagnés par la collectivité. Le projet de développement durable veut continuer à promouvoir le « bien vivre ensemble » dans notre environnement, et faire de Colomiers la terre d'un envol durable.

Cette nouvelle approche du développement durable mobilise tous les acteurs sur trois objectifs simples et engageants :

- > 100% solidaires
- > 0% gaspillages
- > 100% responsables

La ville de Colomiers se mobilise en intégrant la culture du développement durable dans ses projets. Notre collectivité accompagne les porteurs de projet de son territoire, que ce soit les citoyens, associations, institutions et les entreprises, pour ensemble rechercher des solutions innovantes.

POUR BIEN VIVRE, ENSEMBLE ET DANS NOTRE ENVIRONNEMENT
"AUTREMENT DURABLE, TOUS ACTEURS"

Les membres des principales instances participatives citoyennes, jeunes, associatives et entrepreneuriales de Colomiers ont identifié leurs priorités pour les années à venir afin de répondre aux trois enjeux définis.

Depuis, pour mettre en œuvre ces priorités, la Ville accompagne les Colomériens selon un mode de participation innovant et créatif : **l'appel à projets citoyens**.

Les thèmes précédents soutenus sont :

- Favoriser le vivre ensemble et le bien-être de tous
- Contribué à une alimentation durable de qualité pour tous

1.2 Objectifs généraux et opérationnels

Le présent appel à projets a pour ambitions de :

- Favoriser le repérage et l'expérimentation de projets innovants collaboratifs en lien avec au moins l'un des trois enjeux du projet de développement durable de la Ville (**100% Solidaires - 0% Gaspillages - 100% Responsables**) et à la conduite du changement pour un développement durable,
- Reconnaître les opérations exemplaires pour créer de l'émulation,
- Encourager la diffusion des projets pilotes menés par des acteurs colomériens et partager des expériences,
- Amorcer des réseaux d'acteurs locaux,
- Favoriser la pérennisation des projets par la valorisation ou la création de partenariats.



APPEL À PROJETS DÉVELOPPEMENT DURABLE 2022



Les projets proposés pour l'année 2022 contribueront à :

L'animal et son environnement en ville

Qu'il soit domestique ou sauvage, petit ou gros, volant ou marchant, protégé ou pas, les animaux font partie de nos vies urbaines. Nos actions ont une influence directe sur leur bien-être, leur préservation et leur place dans notre écosystème commun.

Par exemple :

- la place de nos animaux domestiques dans la ville,
- une meilleure connaissance de la biodiversité urbaine et péri-urbaine,
- la préservation des espaces et des espèces,
- la pollinisation, les auxiliaires des cultures,
- ...

Ce domaine d'intervention prend également en compte trois orientations transversales, que sont :

- La **mixité sociale et intergénérationnelle**,
- La **responsabilité individuelle et collective**,
- L'**égalité entre les femmes et les hommes**.

2 CRITERES D'ELIGIBILITE

Pour être éligible, les projets doivent impérativement satisfaire aux critères exposés dans les rubriques suivantes. Le porteur de projet s'assurera que le fonds de dossier permette à l'instructeur de juger du respect de ces critères.

2.1 Porteurs de projet

Cet appel à projets est ouvert aux acteurs agissant sur le territoire columérin :

- les citoyens ou collectifs de citoyens,
- les associations ou groupements d'associations,
- les établissements scolaires et structures jeunesse,
- les groupements de l'un ou plusieurs de ces acteurs.

Les mineurs doivent être accompagné-e-s par un tuteur majeur.

Ne peuvent candidater les membres du comité de sélection et de la commission d'appel à projets (ni l'un des membres de leur famille).

2.2 Capacité financière

Montage financier lisible faisant apparaître le coût global du projet, les possibilités de co-financements et les différents postes de dépenses et de recettes.

2.3 Durée du projet

La durée indicative des projets doit être de 12 mois.

2.4 Capacité technique et opérationnelle

Les candidats assureront par leurs moyens propres le portage financier et matériel de l'ensemble de leur projet.



APPEL À PROJETS DÉVELOPPEMENT DURABLE 2022



La commune jouera un rôle facilitateur, de mise en relation et d'incitateur financier.
Le porteur de projet identifiera chaque type d'accompagnement communal désiré.
Si le projet est retenu, la commune communiquera au porteur de projet sa capacité à satisfaire chaque type de demande.

3 PROCEDURE DE SELECTION

3.1 Calendrier et étapes de sélection / Comité de sélection

L'appel à projets est diffusé par le service Environnement, Mobilités, Développement Durable du Pôle Aménagement du Territoire de la Ville de Colomiers.

Calendrier prévisionnel :

- **Eté 2021** : lancement de l'appel à projets,
- **Fin Septembre 2021** : clôture des candidatures, mise en place du comité de sélection et de la commission d'appel à projets,
- **Octobre 2021** : instruction des projets par le comité de sélection,
- En cas de présélection, les porteurs de projet seront invités à se présenter et discuter leur projet devant la commission d'appel à projets,
- **Décembre 2021** : sélection des projets et validation des porteurs de projet en Conseil Municipal,
- **Janvier 2022** : Lancement des projets.

3.2 Constitution du jury

Le comité de sélection est constitué de :

- Martine BERRY-SEVENNES, Adjointe déléguée à la transition écologique, au patrimoine naturel et aux mobilités
- Mme CASALIS, Adjointe déléguée à la rénovation urbaine, à l'urbanisme et au cadre de vie
- M JOUVÉ, Conseiller délégué au Conseil citoyen de la transition écologique
- Mme BERTRAND, Conseillère déléguée à la Maison des transitions écologiques, au cadre de vie, à l'animation des comités de quartiers, Présidente du comité d'éthique du Conseil Municipal des Jeunes
- M GONEN, Conseiller délégué à la Végétalisation en ville et au développement numérique
- L'équipe projet développement durable,

Le comité analysera les candidatures au regard des critères de sélection énoncés en article 3.4.



APPEL À PROJETS DÉVELOPPEMENT DURABLE 2022



La commission d'appel à projets est constituée de :

- Des membres du comité de sélection
- D'un membre de chaque comité de quartier. Si un comité de quartier est porteur d'un projet, son représentant ne prendra ni part au débat ni part au vote du dit projet.
- De deux membres préfigurateurs du conseil citoyen de la transition écologique
- De deux représentants des jeunes, issus du CMJ et de la Grande Consultation citoyenne
- A titre consultatif mais ne prenant pas part au vote, des élus et/ou experts techniques pourront être audités si nécessaire selon les projets pré-sélectionnés.

La commission désignera le ou les projets proposés à la validation du Conseil Municipal.

3.3 Critères de recevabilité

Une présélection des projets sera effectuée par le comité de sélection au vu des critères de recevabilité suivants :

- Porteur de projet agissant sur le territoire columérin (domicilié à Colomiers pour les personnes physiques ou proposant un projet à destination du territoire Columérin pour les personnes morales),
- Dossier complet et lisible,
- Dossier remis dans les délais.

3.4 Critères de sélection

Les projets recevables seront examinés par le comité de sélection puis la commission d'appel à projets sur la base des critères suivants.

3.4.1 Caractère innovant

- Faire preuve de créativité, d'originalité et d'agilité,
- Proposer de nouvelles méthodes et nouveaux outils pour l'innovation sociale-écologique.

3.4.2 Méthodologie

- Valoriser la dimension participative et le partenariat, mettre en avant la coresponsabilité des acteurs,
- Démontrer un changement par rapport aux pratiques habituelles,
- Faire preuve d'exemplarité et pouvoir être transférable.

3.4.3 Pérennité

- S'inscrire dans la durée,
- Présenter une réalisation concrète et évaluée, démontrant un impact positif et tangible,
- Réaliser un ou plusieurs livrables permettant de faire partager les bénéfices de l'appel à projet à l'ensemble des columérins.

Si nécessaire, la Ville de Colomiers procèdera à des échanges avec les porteurs de projet pour compléter les dossiers.



APPEL À PROJETS DÉVELOPPEMENT DURABLE 2022



4 DOTATIONS

L'Appel à projets Développement Durable 2022 bénéficie d'une enveloppe maximale de 10 000 € à répartir sur les projets appelant une aide financière.

Chaque projet retenu sera valorisé au travers d'articles dans le journal municipal « Le Columérin » (en phases de lancement et de bilan).

5 MODALITES DE PARTICIPATION

5.1 Date et dépôt des candidatures

Les dossiers doivent être envoyés aux adresses suivantes avant le 30 septembre 2021 :

Par email : dev.urbain@mairie-colomiers.fr

Par courrier : Mairie de Colomiers

Pôle Aménagement du Territoire

Service Environnement, Mobilités, Développement Durable

1, place Alex Raymond

31770 COLOMIERS

5.2 Publication des résultats

Les porteurs de projet seront avertis par courrier de la Ville de Colomiers des suites réservées à leur candidature. Les décisions du jury sont souveraines et sans appel.

Les porteurs de projet retenus seront amenés à conventionner avec la Ville de Colomiers qui fixe les modalités de réalisation du projet.

5.3 Contact/Renseignements

Pour toute demande de renseignement relatif à l'appel à projets et aux modalités d'accompagnement, contacter le Pôle Aménagement du Territoire :

Emmanuel Colombo

Tél. : 05 61 15 23 41

dev.urbain@mairie-colomiers.fr

6 APPUI AUX PORTEURS, SUIVI ET EVALUATION

L'appui aux porteurs, le suivi et le reporting des projets sera assuré par le service Environnement, Mobilités, Développement Durable du Pôle Aménagement du Territoire.

Un accompagnement sera réalisé par les directions compétentes identifiées pour chaque projet retenu dans la limite des actions validées lors de la sélection de l'appel à projet.



APPEL À PROJETS DÉVELOPPEMENT DURABLE 2022



6.1 Appui aux porteurs de projet en phase d'appel à projets

Un guide méthodologique à destination des porteurs de projet est diffusé avec le présent cahier des charges de l'appel à projets. Il présente les modalités de réponse à l'appel à projets : forme de présentation, éléments impératifs du projet, dossier de candidature ...

6.2 Evaluation du projet

Les porteurs de projet devront prévoir des modalités de capitalisation et de mutualisation des bonnes pratiques identifiées.

Des indicateurs concernant le déroulement de l'action, les résultats attendus/obtenus et les éventuels effets indirects (nouveaux partenariats, mise en lumière de besoins d'interventions ...) devront être précisés et intégrés afin d'établir un bilan quantitatif et qualitatif à la fin de l'action ou de façon intermédiaire. Ce bilan devra être adressé à la Mairie, au plus tard le 31 décembre 2022 selon la durée du projet.

7 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

7.1 Communication

Les porteurs de projet s'engagent à accepter toute communication sur leur réalisation, mise en œuvre par la Ville de Colomiers, dans la limite du respect du secret industriel. Afin de servir de témoignage et de constituer un recueil d'expériences, les candidats s'engagent à accepter une utilisation gratuite de leur nom ainsi que des écrits et supports remis dans le cadre du dossier de candidature.

7.2 Annulation

Le comité de sélection se réserve à tout moment le droit de modifier, d'écourter, de proroger ou d'annuler l'appel à projets si les circonstances l'exigent. La responsabilité de l'autorité organisatrice ne saurait être engagée. En cas d'annulation de l'appel à projets, les porteurs de projet en seront informés par courrier.

7.3 Engagement

La participation à l'appel à projets Développement Durable de la Ville de Colomiers implique que les porteurs de projet acceptent sans réserve le présent cahier des charges. L'autorité organisatrice se réserve le droit de modifier le présent cahier des charges si les circonstances l'exigent. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait. Les éventuelles modifications de l'appel à projets seront portées à la connaissance des porteurs de projet sur le site Internet de la mairie : <http://www.ville-colomiers.fr>.